



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 02 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N° BS-2026-003

Objet : Attribution de la Marque Valeur Parc naturel régional, référentiel *hébergement*, Madame Lucie SCHNOEBELEN, MAS DU PETIT PRINCE à Gageron

L'an deux mille vingt-six, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 juin 2026 s'est réuni à Arles le 02 juillet à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 16, soit 59 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Joan BERGENEAU, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Fabien ESTEVAN représenté par Guillaume LINSOLAS,

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Thibaut MENA, Bertrand MAZEL

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, IPSILANTI Emilie

DÉLIBÉRATION N°BS-2026-003

Objet : Attribution de la Marque Valeur Parc naturel régional de Camargue, référentiel *hébergement*, Madame Lucie SCHNOEBELEN, MAS DU PETIT PRINCE à Gageron

Le Bureau Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CS-2026-001 relative au programme de travail 2026,
Vu la délibération n°CS-2026-023 du 12 juin 2026 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,

➤ Considérant

- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que Madame Lucie SCHNOEBELEN, pour le Mas du Petit Prince à Gageron, a été auditée le jeudi 9 avril, par l'auditeur de l'Interparc Tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

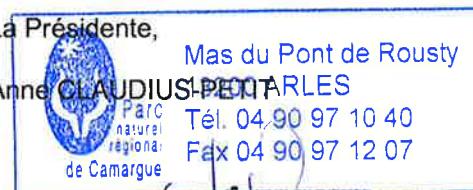
➤ Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Madame Lucie SCHNOEBELEN, représentant le Mas du Petit Prince, à Gageron, sur la base du référentiel *Hébergement*.
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PEUT





Audit marque Valeurs Parc naturel régional
Fiche de synthèse

Destinataire : Bureau Syndical

Date : 9 avril 2026

Chargé(e) de mission du Parc :
Marion Blanc-Boch

Mas Petit Prince – Chambres d'hôtes et gîtes

Date de l'audit : jeudi 9 avril 2026

Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc Tourisme)

Accompagnateurs : Marion Blanc-Boch (Parc de Camargue)

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Mas Petit Prince

Nom / prénom : SCHNOEBELEN Lucie

Statut et raison sociale : SARL Agence Adequation

N° SIRET : 484 414 123 00022

Siège social : Route de Bouchaud 13200 GAGERON - ARLES

Nombre ETP :

Période d'ouverture : toute l'année

Tél. : 06 12 16 84 60

E-mail : petitprince13200@gmail.com

Site internet : <https://www.maspetitprince.com/fr>

Organisme de formation : OPCO

Catégorie : Gîtes et chambres d'hôtes

Type de marquage :

Prestations de loisirs découverte (APN)

Domaine et type d'activité :

x Hébergement

Restauration

Site de visite

Manade

Labels : non

Adhésion OT : Arles

Langues : anglais, espagnol

Pour les hébergements classiques - nombre de lits et répartition :

2 gîtes : un gîte pour 2 personnes et un gîte pour 4 personnes

4 chambres d'hôtes

1 roulotte

Description :

Le lieu / la prestation :

Le Mas du Petit Prince est un domaine familial situé en Camargue, repris en mars 2007 par sa propriétaire actuelle. Depuis près de 19 ans, le mas fait l'objet de rénovations et d'améliorations continues, menées avec passion afin de préserver l'authenticité du lieu tout en offrant un confort de qualité aux visiteurs.

L'activité de chambres d'hôtes a débuté dès l'été 2007, suivie en 2008 par l'ouverture des gîtes. Aujourd'hui, le domaine propose :

- 4 chambres d'hôtes,
- 2 gîtes (un gîte pour 2 personnes et un gîte familial pour 4 personnes),
- 1 roulotte aménagée, offrant une expérience insolite et dépaysante.

Les prestataires :

Originaire d'Alsace et arrivée en Camargue en 2002, Lucie a repris ce bien de famille avec la volonté d'en faire un lieu d'accueil chaleureux, propice au repos et à la découverte du territoire camarguais. Pionnière dans le développement des chambres

REÇU EN PREFECTURE₁

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-B5_2026_003

d'hôtes en Camargue, elle a lancé son activité avant l'essor des plateformes numériques comme Booking ou Airbnb. À cette époque, la promotion reposait essentiellement sur les brochures papier, les salons et le bouche-à-oreille.

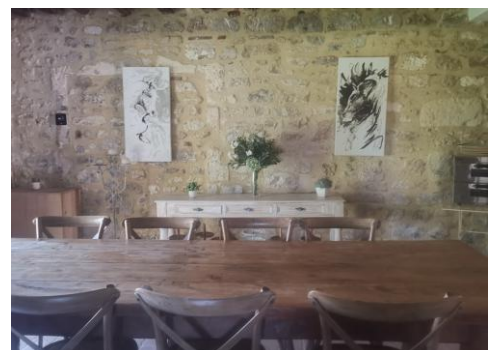
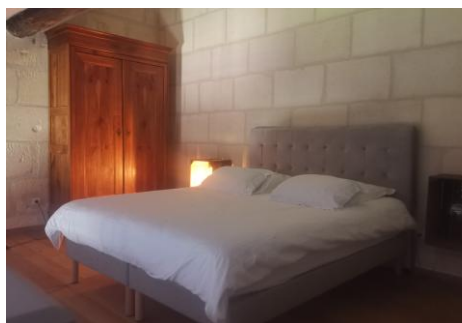
La clientèle : Au fil des années, elle a su fidéliser une clientèle en quête d'authenticité, de calme et de ressourcement. La clientèle est composée à environ 50 % de visiteurs français et 50 % de visiteurs européens, principalement italiens, néerlandais, belges, suisses et luxembourgeois. Les séjours accueillent majoritairement des couples venus découvrir la Camargue. Le domaine reçoit peu de familles, la propriétaire souhaitant préserver l'atmosphère paisible du lieu.

La commercialisation : site internet avec possibilité de réservation, OT, chambres sur Booking, gîte sur Airbnb

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs parc :

- Valoriser encore mieux le territoire
- S'inscrire dans un dispositif de rayonnement de la région
- Mieux valoriser le territoire grâce à des acteurs locaux
- Relayer les informations via les réseaux
- Pour mieux orienter les clients et les faire participer à des actions locales

Photos



REÇU EN PREFECTURE₂

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-BS_2026_003



AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqué(s) : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	17 / 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5 / 5
Critères supplémentaires	2 / 2
TOTAL	24 / 24

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

REÇU EN PREFECTURE₃

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-BS_2026_003

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)
Aucune non-conformité mineure n'a été relevée.



**Coup(s) de cœur
de l'auditeur**

Le Mas du Petit Prince séduit par son authenticité, son atmosphère ressourçante et les nombreuses attentions apportées depuis près de 20 ans pour préserver l'âme du lieu.

Appréciation générale

Une prestation de qualité portée par une gérante passionnée et profondément attachée à la Camargue. Depuis près de 20 ans, le Mas du Petit Prince propose un accueil chaleureux et authentique, dans un environnement calme et ressourçant en cohérence avec les valeurs de la marque Valeurs Parc naturel régional.

La propriétaire sensibilise ses visiteurs à la découverte respectueuse du territoire. Les hébergements, rénovés avec soin, conservent le charme et l'authenticité du bâti camarguais.

A proposer au marquage sans réserve

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro

- **Lien au territoire** : Accueil centré sur la découverte de la Camargue ; partage de conseils et bonnes adresses locales
- **Respect de l'environnement** : sensibilisation des visiteurs à une découverte respectueuse du territoire
- **Humain/social** : Accueil chaleureux et personnalisé ; échanges privilégiés avec les visiteurs ; fidélisation d'une clientèle française et européenne

Actions à réaliser après obtention de la marque
et valant démarche de progression à 5 ans

- S'inscrire sur des sites de réservation alternatifs comme GreenGo
- Participer aux actions du Parc et de l'Interparc
- Installer des distributeurs de savon rechargeables.
- Supprimer la bouteille d'eau en plastique dans la chambre et demander aux clients de ramener leur gourde.
- Acheter en vrac ou en gros contenant au maximum.
- Se renseigner et savoir conseiller sur les établissements du territoire accessible au public en situation de handicap.
- Mettre en place des affiches de sensibilisation dans les salles de bain avec message sur l'utilisation de l'eau.
- Mettre en place des affiches et outils Nudge marketing pour sensibiliser les clientèles ;
- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels ;
- Lister les engagements et les bonnes pratiques de l'établissement pour les communiquer (site internet, dans les gîtes, livret d'accueil...) Rédaction d'une charte éco-responsable.
- Même si le réseau de transport public est peu développé, mettre à minima le lien vers le site <https://zou.maregionsud.fr> qui regroupe tous les réseaux de transports publics de la région Sud. Ajouter également les lignes locales sur le site internet.
- Développer des offres personnalisées afin d'encourager à la mobilité douce : par exemple, mettre en place des avantages tarifaires ou de prestations, si la personne vient en vélo ou en transport en commun.
- Réfléchir à obtenir le label « Accueil Vélo » ?
- Se rapprocher du parc de Camargue pour connaître les actions à mettre en place pour améliorer le patrimoine naturel et culturel. Par exemple, proposer des fiches ou guides sur les espèces présentes sur le site.
- Réfléchir à devenir Refuges LPO ?
- Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/>
Hôtellerie / restauration : www.clorofil.eco
- Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchets
- Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

DECISION DU BUREAU SYNDICAL

Décision

Attribution sans réserve

Motif

REÇU EN PREFECTURE₄

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-B5_2026_003

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Attribution avec réserve
<input type="checkbox"/> Refus | |
|---|--|

VISITE DE RENOUVELLEMENT

A réaliser en 2031

REÇU EN PREFECTURE₅

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com